



Comment assurer le développement durable de nos forêts?

La forêt occupe une place importante dans la vie des citoyens du Québec. Sur le plan économique, ce secteur d'activité génère près de 90 000 emplois directs auxquels se rattachent des salaires de 3,2 milliards de dollars. Plus de 80% de la production québécoise de pâtes, de papiers et de bois de sciage est destinée à l'exportation. La valeur annuelle de ces livraisons est évaluée à près de 20 milliards de dollars. De plus, près de 3,5 millions de Québécois fréquentent annuellement la forêt pour des activités de plein air, de chasse ou de pêche¹.

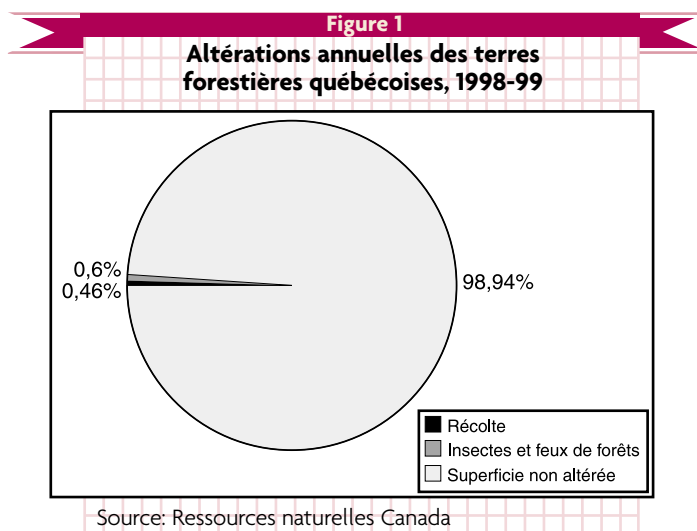
Certains commentateurs s'inquiètent toutefois du sort réservé à nos forêts. Dans son film *L'erreur boréale* (ONE, 1999), l'interprète Richard Desjardins soutient que « la forêt est pillée sans retenue ». Les porte-parole de la Coalition sur les forêts vierges nordiques croient eux aussi que l'on « coupe trop, d'une façon qui risque de liquider la dernière grande forêt vierge du Québec » et lancent un cri d'alarme « pour sauver ce qui reste de la forêt boréale »². Selon ces intervenants, le gouvernement québécois, et plus particulièrement le ministère de l'Environnement, n'intervient pas assez dans la gestion de la forêt publique. Richard Desjardins accuse ainsi le gouvernement « d'avoir privatisé la forêt », tandis que le Collectif Forêt-Intervention souhaite une nationalisation des grandes compagnies papetières et forestières qui « exportent les profits et la richesse hors du Québec » afin de « faire en sorte que les profits réalisés à même notre forêt soient réinvestis [ici] »³.

Qu'en est-il réellement? Serons-nous bientôt confrontés à une pénurie de bois? Une intervention accrue des pouvoirs publics est-elle susceptible de mener à une utilisation plus durable de la forêt québécoise?

L'état des ressources

Seuls les territoires québécois situés au sud du 52^e parallèle sont capables de générer une forêt suffisamment dense pour en justifier l'exploitation. Si l'on soustrait les eaux douces, les territoires non productifs et les zones où les pentes sont trop fortes, les terrains forestiers productifs du Québec couvrent 518 164 km², soit 31% de sa superficie.

En 1999, environ 45 millions de mètres cubes (Mm³) de matière ligneuse ont été récoltés au Québec. Pour les cinq années précédentes, la moyenne annuelle de récolte dans les forêts publiques se chiffre à 30,9 Mm³ et dans les forêts privées à 9,6 Mm³. Ces nombres peuvent sembler élevés, mais selon Ressources naturelles Canada, la superficie des aires de récolte



¹ Les données sur la forêt québécoise contenues dans cette *Note économique* proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère québécois des Ressources naturelles et de Ressources naturelles Canada.

² Coalition sur les forêts vierges nordiques, *Campagne Forêt Boréale*, 1999.

³ *Pour vivre de la forêt. Manifeste du Collectif Forêt-Intervention*, document annexé à l'ouvrage de Pierre Dubois, *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, 1995.



au Québec en 1998-1999 représentait moins de un demi de 1% des terres forestières québécoises. Cette surface est moindre que celle qui a été défoliée par les insectes et brûlée par les feux de forêts durant cette période.

Bien que la surface récoltée annuellement dans la forêt québécoise ne représente qu'un infime pourcentage des terres forestières, les méthodes privilégiées par les forestiers (la coupe avec protection de la régénération des sols et la coupe à blanc) produisent des images que certains peuvent considérer comme choquantes. La plupart des ingénieurs forestiers croient cependant que le dommage causé par ces techniques n'est pas pire que les ravages causés cycliquement par la nature. Le professeur Michel Dessureault de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval soutient ainsi que la coupe à blanc favorise la régénération forestière de la même façon qu'un feu qui détruit le couvert végétal participe à la dynamique de l'écosystème en favorisant les nouvelles pousses.

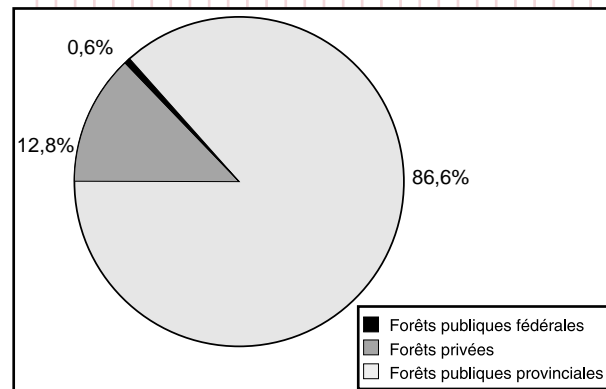
Bien que bon nombre d'écologistes soutiennent que l'État n'est pas assez conservateur dans l'estimation de la quantité de bois que l'on peut couper sans porter atteinte au capital forestier, la plupart des spécialistes de la question ne croient pas qu'il y ait une rupture de stocks au Québec. On peut également rappeler que les forêts résineuses sous aménagement se renouvellent de façon naturelle dans environ 80% des cas et qu'afin d'accélérer la vitesse de repousse et la valeur commerciale de la forêt québécoise, des efforts de reboisement importants ont été faits depuis quelques années. Il se plante maintenant près de 140 millions d'arbres annuellement au Québec, un chiffre moins élevé qu'au début des années 1990 qui était une période de rattrapage, mais qui est jugé suffisant pour assurer la durabilité de la ressource.

Il se plante maintenant près de 140 millions d'arbres annuellement au Québec.

À long terme la déforestation n'est pas un problème dans les économies prospères. Par exemple, le couvert forestier du Vermont n'était que de 37% en 1850 alors qu'il est de 77% aujourd'hui, tandis que celui du New Hampshire était de 50% en 1850 contre 87% aujourd'hui. Cette reforestation remarquable s'explique avant tout par l'avènement de l'automobile et d'autres formes de machinerie qui ont éliminé l'usage des animaux de trait (en 1910, environ un quart de la superficie agricole des États-Unis était consacrée à nourrir ces animaux), par des hausses de productivité remarquable dans le secteur agro-alimentaire qui permettent maintenant de produire beaucoup plus de nourriture sur une même superficie et par le développement de produits substitués (par exemple, les

Figure 2

Type de propriété forestière (Québec)



Source: Ministère québécois des Ressources naturelles

poutres d'acier remplacent de plus en plus les poutres de bois dans l'industrie de la construction domiciliaire et l'on dispose maintenant de plusieurs alternatives au bois de chauffage).

Si la forêt québécoise ne semble pas prête de connaître une rupture des stocks de matière ligneuse, plusieurs intervenants soutiennent toutefois que l'on n'en fait pas le meilleur usage possible.

La gestion publique et le développement durable

Les forêts publiques représentent plus de 87% du territoire forestier du Québec. La vaste majorité des Québécois se réjouissent de cette situation, car ils croient qu'ainsi la forêt leur appartient et constitue une richesse collective qui profite au plus grand nombre.

En pratique toutefois, la gestion publique de la forêt québécoise génère beaucoup d'insatisfaction. Des propriétaires de forêts privées accusent le gouvernement de vendre la matière ligneuse tirée de la forêt publique à un prix trop bas, ce qui nuit à leurs propres opérations. D'autres se plaignent des mesures gouvernementales de soutien au reboisement qui favoriseraient essentiellement les conifères alors que plusieurs forêts privées situées dans le sud du Québec sont surtout composées de feuillus ou sont mixtes. De son côté, la Fédération des pourvoyeurs du Québec accuse le gouvernement de ne pas faire suffisamment d'efforts pour mieux préserver le capital naturel des pourvoies et autres territoires fauniques.

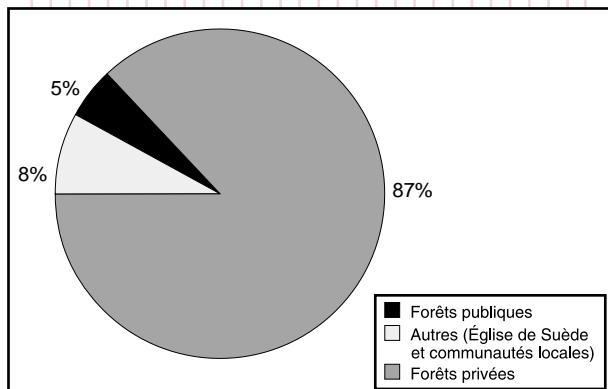
La Loi sur les forêts impose également des règles très contraignantes pour les citoyens. Par exemple, au Québec personne n'a le droit de couper un arbre sur les terres publiques pour son usage personnel. Selon le chroniqueur spécialisé en questions environnementales du quotidien *Le Devoir*, Louis-Gilles Francoeur: « Personne ne peut couper un sauvageon en forêt publique sans devenir un pilleur du bien public. Cela montre à quel point le gouvernement est devenu l'intendant des grands

⁴ Louis-Gilles Francoeur, « Se faire passer le sapin du siècle », *Le Devoir*, 22 décembre 1999.



Figure 3

Type de propriété forestière (Suède)



Source: Parlement européen

exploitants forestiers, qui ont obtenu le monopole d'exploitation des arbres vivants »⁴. Le journaliste Pierre Dubois écrit même : « La vieille expression 'terres de la Couronne', héritée de notre histoire de colonie britannique et que j'emprunte à mon père, exprime bien le véritable statut de la forêt québécoise ».

Ces restrictions sévères s'expliquent par ce que l'on qualifie de tragédie de l'accès libre (*Tragedy of the Commons*)⁵. En gros, cette théorie nous enseigne que le libre accès à une ressource ayant une valeur marchande mène inévitablement à sa dilapidation. L'illustration classique est celle d'un pâturage qui peut être utilisé par tous les bergers d'une région. Immanquablement, chacun d'entre eux a intérêt à augmenter la taille de son troupeau, car s'il ne le fait pas, ses concurrents le feront. Ce processus mène toutefois inévitablement à la surexploitation et à la destruction du pâturage.

On peut prévenir la tragédie des ressources mises en commun de deux façons : 1) en instaurant des contrôles politiques; 2) en privatisant la ressource. En pratique, la gestion politique s'est souvent avérée plus coûteuse et inflexible. D'un autre côté, la privatisation des ressources mène habituellement à un meilleur usage, car un propriétaire a tout intérêt à en maintenir ou en augmenter la valeur.

Les cas québécois, suédois et américain

La forêt québécoise illustre bien cette dynamique. Bien que la surface des terres publiques soit près de sept fois plus étendue que celle des forêts privées, on y plantait beaucoup moins d'arbres jusqu'à la réforme du régime forestier au milieu des années 1980. Par exemple, en 1973-74 on plantait près de deux fois plus d'arbres dans les forêts privées que dans les forêts publiques (14,5 M contre 7,5 M). Ce n'est finalement qu'en 1986 que le nombre d'arbres plantés sur les terres publiques québécoises devient plus important. En 1999, on a planté trois fois plus d'ar-

bres dans les forêts publiques que dans les forêts privées (105 M contre 33 M). Comme le remarquait cependant Richard Desjardins lui-même en 1995, ce ne sont pas les fonctionnaires provinciaux mais « les PDG des grosses papetières qui [se sont inquiétés] ouvertement du 'problème de la matière ligneuse' ».

Le cas québécois n'est évidemment pas unique. L'un des journalistes spécialisés en environnement les plus réputés de la planète, Gregg Easterbook, note que : « À la fin des années 1980, les terres publiques fédérales étaient les seules surfaces forestières d'importance aux États-Unis où la croissance de la matière ligneuse n'était pas plus importante que la récolte. C'est-à-dire que les propriétaires terriens privés cultivaient plus d'arbres qu'ils n'en coupaient, tandis que les gestionnaires fédéraux en coupaient plus qu'ils n'en plantaient. Parce que les terres des producteurs privés leur appartiennent, il est dans leur intérêt économique à long terme d'y effectuer le reboisement. Les entreprises qui coupent les forêts publiques sont des sous-traitants n'ayant pas d'intérêts financiers directs dans la vitalité de la forêt »⁶.

Le cas de la forêt suédoise est tout aussi révélateur. Richard Desjardins soutient qu'elle fournit un rendement de trois à quatre fois plus élevé que la forêt canadienne. Or il est intéressant de constater que seulement 5% de la superficie forestière suédoise est propriété de l'État, tandis que quatre grands groupes industriels en possèdent 37% et de plus petits propriétaires privés 50%.

Les propriétaires terriens privés cultivaient plus d'arbres qu'ils n'en coupaient, tandis que les gestionnaires fédéraux en coupaient plus qu'ils n'en plantaient.

On observe également que la propriété privée des terres forestières favorise leur mise en valeur récréo-touristique. Plusieurs entreprises américaines de pâtes et papiers et de bois de sciage qui sont propriétaires de leurs forêts tirent ainsi un revenu croissant des activités reliées à la chasse, la pêche, le camping et les randonnées pédestres. L'un des cas les plus célèbres est celui d'International Paper (IP).

Au début des années 1980, des gestionnaires d'IP décidèrent de restreindre l'accès traditionnellement libre à leurs forêts privées du Texas, de l'Arkansas et de la Louisiane. Les responsables d'IP changèrent leur pratique non seulement en raison du bénéfice financier qu'ils pouvaient espérer tirer des nouveaux frais d'accès, mais aussi de la tragédie de l'accès libre qui frappait leurs forêts. En effet, le libre accès des usagers avait au fil des ans causé plusieurs feux de forêts, de sérieux problèmes d'ordures, de même que l'ouverture de sentiers trop nombreux. De plus, le braconnage et une chasse légale trop importante avaient presque décimé la faune sur leur territoire.

⁵ L'expression *Tragedy of the Commons* est traduite de diverses façons dans la littérature technique francophone, notamment par tragédie des communaux, tragédie des biens communaux, tragédie des biens communs et tragédie de l'accès libre.

⁶ Gregg Easterbook, *A Moment on Earth*, Penguin Books, 1995.



Les administrateurs d'IP confèrent la gestion de leur faune en sous-traitance à plus de 1400 associations de chasseurs. Ils adoptèrent également certaines pratiques, notamment des feux préventifs, afin d'éclaircir davantage le couvert forestier et de favoriser l'essor de plusieurs espèces allant des dindes aux perdrix en passant par les cerfs et les lièvres. Au bout de trois ans, les revenus que l'entreprise tirait des activités récréo-touristiques dans cette région correspondaient au tiers de la valeur résultant de l'exploitation de la matière ligneuse. Depuis cette date, le volume de coupes à blanc sur les terres d'IP a diminué de plus de 70%, en bonne partie parce que ces terres génèrent plus de bénéfices dans le domaine récréo-touristique.

Les consommateurs doivent évidemment payer certains frais pour l'utilisation des forêts d'IP, qui varient d'une dizaine de dollars par jour pour le canotage, le camping, la randonnée et la pêche à quelques milliers de dollars pour une expédition de chasse, mais cela n'empêche pas plus de 60 000 usagers de profiter chaque année des terres de l'entreprise dans le sud et le nord-est des États-Unis. Le succès d'IP a depuis fait école et de nombreuses autres entreprises privées ont adopté des pratiques similaires.

Conclusion

Il est faux de croire que le statut de propriété publique d'une zone forestière en assure une exploitation plus durable ou qui concilie mieux les intérêts parfois divergents des exploitants forestiers, des pourvoyeurs et de l'ensemble des citoyens. Au contraire, la propriété privée semble davantage garante d'une utilisation judicieuse qui répond aux préférences des consommateurs.

*Il est irréaliste d'accorder à l'industrie
forestière un statut de locataire tout en lui
demandant d'agir en propriétaire.*

Plusieurs intervenants soutiennent cependant qu'un contrôle accru des pouvoirs publics sur la forêt québécoise est la seule façon de prévenir son pillage au profit des grandes entreprises privées. Par exemple, le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Harvey Meade, s'oppose à toute forme de privatisation et se dit « convaincu que, pour considérer adéquatement toutes les facettes de la forêt, un régime de tenure publique responsabilisant la société civile offre des perspectives insoupçonnées »⁷. Il est toutefois irréaliste d'accorder à l'industrie forestière un statut de locataire tout en lui demandant d'agir en propriétaire pendant que les citoyens québécois, qui sont théoriquement les propriétaires de la forêt, se comportent en locataires et refusent d'assumer les véritables coûts des ressources forestières autres que le bois.

On peut s'interroger à juste titre sur les avantages et les inconvénients du régime forestier québécois, sur les améliorations à apporter à certaines pratiques et sur la meilleure façon de réconcilier les intérêts divergents de plusieurs intervenants. Par contre, l'affirmation selon laquelle nous sommes aux prises avec une disparition de grands pans de la forêt québécoise n'est tout simplement pas conforme à la réalité. Par ailleurs, une privatisation intelligente d'une partie de la forêt publique permettrait sans doute, à l'instar de ce qui existe en Suède, de favoriser davantage la profitabilité des entreprises, la création d'emplois et le développement durable.

Sources

Pour obtenir les sources détaillées des données et exemples utilisés dans cette *Note économique*, ainsi que des suggestions de lecture et des références supplémentaires concernant la forêt québécoise, on consultera la page qui est consacrée à la présente étude sur le site Web de l'Institut économique de Montréal (www.iedm.org).

⁷ Cité par Louis-Gilles Francoeur, « Bois d'œuvre: les écologistes dénoncent les contre-propositions faites aux Américains », *Le Devoir*, 14 janvier 2002, p. A2.

Institut Économique de Montréal

Institut économique de Montréal
6418, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2S 2M2 Canada
Téléphone: (514) 273-0969
Télécopieur: (514) 273-0967
Courriel: info@iedm.org
Site Web : www.iedm.org

L'institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes de Montréal, l'IEDM ne reçoit aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut Économique de Montréal : 68,00 \$.

Président du conseil :
Adrien D. Pouliot
Directeur exécutif :
Michel Kelly-Gagnon

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à condition de
mentionner la source.

© 2002 Institut économique
de Montréal

Imprimé au Canada